



MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Maude Touzin, directrice générale adjointe/greffière ;

QU' une séance extraordinaire se tiendra le MARDI 17 décembre 2024 à 19h30 au bureau municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et de l'avis de convocation
3. Acceptations des dépenses
4. Intérêts pécuniaires
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront seulement sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

Copie certifiée conforme

Ce 12/12/2024

Maude Touzin

Directrice générale adjointe/greffière

Je soussignée, Maude Touzin, directrice générale adjointe/greffière de la municipalité de Gallichan, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 12/12/2024 entre 12h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12/12/2024

Maude Touzin

Directrice générale adjointe/greffière